Olonzac
EN MINERVOIS

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION

A :
Mesdames ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine
et
Messieurs ALCARAZ Charles, BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, ROCHET Didier,

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault) est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la Mairie :

Le LUNDI 29 JUIN 2026 à 18h00

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Approbation du PV du précédent conseil municipal

FINANCES

1/ Approbation du transfert des résultats du budget EAU – ASSAINISSEMENT au SIEA du Minervois – Modification

2/ BUDGET PRINCIPAL : Admissions en non-valeur

3/ Attribution des subventions aux associations 2026

URBANISME

1/ Approbation du transfert amiable des emprises foncières publiques de l'opération Le Parc

2/ Numérotation et dénomination de voie de l'opération Clos du Midi

3/ Conventionnement tripartite portant mise à disposition du domaine public sur la plage du lac de Jouarres ainsi que l'accès au plan d'eau

4/ Conventionnement entre la CCRLCM et la commune d'OLONZAC pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le Service ADS de la CCRLCM

5/ Conventionnement d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une consigne automatisée

RESSOURCES HUMAINES

1/ Modification du tableau des emplois au 1er juillet 2026

2/ Désignation des représentants à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

Questions diverses
Tirage au sort des 3 électeurs aux jurés d'assises

Fait à la mairie d'OLONZAC, le 25 juin 2026.

Le Maire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Luc LOUIS

Olonzac
EN MINERVOIS

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration.

POUVOIR :

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur exceptionnellement de deux pouvoirs. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la séance pour laquelle le mandat est donné.

POUVOIR

Je, soussigné(e)……., conseiller municipal de la commune de OLONZAC, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le LUNDI 29 JUIN 2026 à 18h00, déclare donner pouvoir à mon collègue :

Mme ou M…….. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à OLONZAC,
Le :

Signature :

FINANCES

Approbation du transfert des résultats du budget EAU – ASSAINISSEMENT au SIEA du Minervois – Modification

Monsieur le Maire rapporte la nécessité de modifier le transfert des résultats budgétaires du budget annexe « Eau et assainissement », arrêtés au 31 décembre 2025, vers le SIEA, en scindant la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il convient à ce jour de transférer uniquement le résultat d'investissement pour un montant de 329 276.04 € qui reste identique au résultat excédentaire entériné par la délibération municipale du 13 avril 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter les termes de cette modification.

BUDGET PRINCIPAL : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire précise que des titres de recettes sur diverses créances émises par la Ville n'ont pu être recouvrées par le Trésorier de la commune.

Le montant total de ces recettes irrécouvrables s'élève à

12493.70 euros pour le budget de la commune

Elles seront mandatées sur l'exercice 2026 et sur le budget principal de la commune

- pour 174.83 euros sur l'imputation 6541 « Créances admises en non-valeur »,
- pour 12 318.87 euros sur l'imputation 6541 « Créances admises en non-valeur »,

Il est néanmoins à noter que ces admissions en non-valeur n'empêchent pas la commune de faire le nécessaire pour recouvrer ces recettes, et qu'en cas de recouvrement ultérieur, la commune pourra encaisser ces sommes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables.

Attribution des subventions aux associations 2026

A la vue des projets associatifs, Monsieur le Maire présente le montant alloué à chacune selon les propositions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2024	SUBVENTION 2025	SUBVENTION 2026
1 PARENT D'ELEVE	2800	2800	2800
1 ECOLE MATERNELLE	1085	1085	1085
1 COUR DES ARTS	300	300	300
1 VEEM	300	300	0
1DONNEUR DE SANG	500	600	600
1 TI'CHATS	500	500	500
1 SPORT CULTURE ET LOISIR	900	900	900
1 CRDM MUSEE	300	400	400
1 MSL BASKET VOLLEY	1800	2000	2000
1 TENNIS CLUD	700	700	700
1 ATOMIC PETANQUE	600	800	0
1 AMICALE ŒUVRE SOCIALES	1500	1500	1500
1 APECAFO	500	500	300
1 ESCLOPE	200	200	0
1 ELISYQUES	450	500	500
1 JOYEUX RETRAITE	500	900	900
1 FNATH	300	300	300
1 AMICALE DES POMPIERS	700	700	700
1 ECOLE DE RUGBY	1600	1800	1800
1 ASOM	4500	5000	5000
1 US MINERVOIS	1700	1500	800
TELETHON		50	50
1 DIANE OLONZAGAISE	400	400	400 A Voir
1 CULTURE PHYSIQUE	250	500	600
1 LES MEDAILLES	80	80	80
1 COMITE DES FETES	5000	0	0
1 RESTO DU CŒUR		50	50
RASED		50	50
SCLEROSE		50	50
JSP	0	0	300
TOTAL	**27465**	**24465**	**22665**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'échanger sur cette proposition et, le cas échéant, d'adopter les subventions précitées.

URBANISME

Approbation du transfert amiable des emprises foncières publiques de l'opération Le Parc

Monsieur le Maire expose que la commune a été saisie par le Président de l'Association Syndicale Libre (ASL) « le Parc » d'une demande de transfert amiable des emprises foncières publiques de l'opération dudit lotissement.

La visite technique de cette opération a démontré un certain nombre de désordres impliquant une mise à niveau. L'ASL a donc procédé aux travaux nécessaires et préconisés par la commune.

Il convient à présent de procéder à la régularisation administrative de cette demande.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le transfert amiable des emprises foncières concernées en les intégrant dans le domaine public communal.

Numérotation et dénomination de voie de l'opération Clos du Midi

Monsieur le Maire rappelle que la société Hectare réalise une opération de lotissement de 18 lots à bâtir dénommée le Clos du Midi.

Il convient de procéder à la numérotation et à la dénomination de la voie unique qui assure la jonction entre le lotissement de la Condamine et l'avenue du Moulin.

La famille BARTHES, anciennement propriétaire du terrain d'emprise de l'opération a sollicité la commune pour dénommer la voie « rue Antoine SARTORI »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur ce sujet et, le cas échéant, de l'approuver.

Conventionnement tripartite portant mise à disposition du domaine public sur la plage du lac de Jouarres ainsi que l'accès au plan d'eau

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler auprès de la société DOMERC FUN JOUARRES la mise à disposition du domaine public sur la plage de Lac de Jouarres ainsi que l'accès au plan d'eau pour la saison estivale 2026.

Conventionnement entre la CCRLCM et la commune d'OLONZAC pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le Service ADS de la CCRLCM

Conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme la commune a décidé de confier l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme au service instructeur de la CCRLCM (Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois).

Le projet de renouvellement de la convention est annexé à la présente convocation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce nouveau conventionnement.

Conventionnement d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une consigne automatisée

Lors de la précédente assemblée, Monsieur le Maire avait présenté le projet d'une consigne automatisée « Mondial Relay » sur le site de notre complexe sportif.

La convention annexée à la présente a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La société Mondial Relay est autorisée, sous le régime des occupations du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable l'emplacement défini.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois au 1er juillet 2026

En raison des besoins organisationnels au sein des services techniques, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'emploi d'UN poste d'adjoint technique et la suppression d'UN poste d'adjoint technique Ppal 1ère classe.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 01/07/2026.

Désignation des représentants à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

A la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars dernier, Monsieur le Maire expose que les collectivités doivent désigner à nouveau leurs représentants à l'assemblée générale de l'agence d'Hérault Ingénierie.

La commune d'Olonzac doit désigner UN représentant titulaire et UN représentant suppléant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'échanger et de désigner nos représentants.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort des 3 électeurs aux jurés d'assises.
